

Les haies bocagères menacées par la fibre ?

Prévu en Mayenne pour 2021-2022, le déploiement de la fibre nécessite un gros effort d'élagage autour des anciennes lignes téléphoniques. 1 400 km de haies pourraient en faire les frais.



Jean-Marc Lalloz. | CREDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

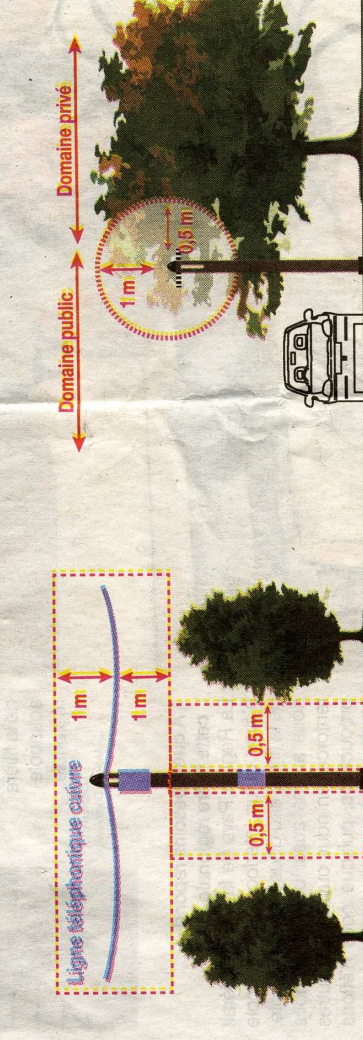
Question d'attractivité : la Mayenne veut être le premier département équipé de la fibre optique. D'ici 2021 ou 2022. Les travaux préparatoires, coordonnés par le délégué de service public Mayenne fibre (filiale d'Orange), ont commencé. Notamment à Evron, Mayenne, Saint-Pierre-des-Nids et Craon.

Coupes à blanc

Toutefois, le collectif Bocage 53 pointe la mise en danger de nombreuses haies bocagères. Pas n'importe lesquelles, car il y a beaucoup de confusion. Ce qui pose problème, ce sont les haies privées qui jouxtent les routes départementales et communales, au bord desquelles transitent les anciennes lignes téléphoniques. Ce réseau « historique » servira de support pour déployer la fibre. « Il représente 6 387 km dans tout le département, dont 1 400 km longent directement des haies appartenant à des particuliers », précise Jean-Marc Lalloz, coordinateur du collectif. Les communes ont été chargées de gérer l'épineux problème.

Dit autrement, tout ce qui est en amont (noeuds de raccordement, armoires) est souterrain et géré par Mayenne fibre. Tout ce qui en aval (de

Les limites à respecter dans l'élagage des haies avant l'arrivée de la fibre optique



Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance d'1 m en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes de communication aériennes.

la ligne téléphonique sur le domaine public jusqu'au foyer privé) dépend du particulier et de son opérateur téléphonique.

Les riverains des routes sont destinataires d'un courrier. Ceux qui ont une haie contiguë sont priés de l'élaguer selon un cahier des charges précis : « un mètre en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes aériennes » mentionne le texte, inspiré de la loi Chassaing de 2016.

« C'est là que le bât blesse, pointe l'ancien vétérinaire. L'élagage en bonne et due forme nécessite parfois des moyens spécifiques comme une nacelle. Il faudrait aussi du discernement selon les essences de bois concernés. »

De surcroît, si le particulier n'agit pas, la procédure prévoit l'intervention d'un élagueur professionnel, à la charge du particulier. Résultat des courses, nombre d'agriculteurs et de

privés, face aux difficultés, opteraient pour une solution radicale : la coupe plus ou moins à blanc de leur haie. « Une catastrophe écologique. C'est tout le contraire d'une bonne gestion de la haie, essentielle, entre autres pour la préservation de la biodiversité. »

Pas opposé au déploiement de la fibre, le collectif regrette surtout « l'impréparation du dossier, menée à pas de charge. À défaut d'entoussement généralisé des lignes (coût estimé à un milliard d'euros), il aurait fallu une bien meilleure information des particuliers. Pourquoi pas, aussi, des mutualisations de l'élagage entre les communes avec des acteurs compétents comme Mayenne bois énergie ? »

« Une obligation légale »

Mayenne fibre estime, au contraire, avoir anticipé. « Depuis plus d'un an,

avec le Département, nous avons fait un gros effort de sensibilisation à l'élagage. Nous avons rencontré, par regroupement, les 232 communes pour qu'elles relaient les bonnes pratiques. Surtout pas d'abattage, explique Alexis Mirviel. Il faut rappeler que, fibre ou pas fibre, tout particulier a l'obligation légale d'élaguer tout ce qui peut perturber le réseau aérien. »

La première réunion d'information sur la commercialisation de la fibre aura lieu lundi 15 avril à Evron. A terme, environ 110 000 foyers mayennais devraient être raccordés.

Jean-Loïc GUERIN.

Contact : Jean-Marc Lalloz, tél. 06 63 76 78 60.